

LES SPÉCIFICITÉS FRANÇAISES DU DÉBAT SUR LE STATUT DE L'ANIMAL

THE FRENCH SPECIFICITIES OF THE DEBATE ON THE STATUS OF THE ANIMAL

Par Laurent B. C. FAGET⁽¹⁾
(Communication présentée le 21 Juin 2015
Manuscrit accepté le 4 Août 2016)

RÉSUMÉ

Les débats autour du statut de l'animal sont très influencés par les courants utilitaristes. Leur vision morale du monde s'enracine dans la notion que les animaux sont des êtres d'intérêt parce qu'ils sont capables de ressentir la souffrance et le plaisir. Cela conduit à leur reconnaître un statut particulier, voire à exiger leur libération. En France, l'héritage des Lumières a permis l'émergence d'une vision anthropocentrée dont le pilier est la liberté. Conjugée à l'héritage kantien, cette approche nous conduit à considérer cette problématique de l'animal sous un autre angle, plus particulièrement en matière de droit. L'émergence d'un nouvel humanisme fondé sur une morale laïque nous conduit à proposer de faire évoluer le lien Homme-Animal, ce qui demande une vigilance particulière.

Mots-clés : statut de l'animal, utilitarisme, humanisme, lien Homme-Animal.

ABSTRACT

The current argument concerning the animal's status is greatly influenced by utilitarian movements. This moral world view roots in the concept that animals are beings of interest because they are able to feel pain and pleasure. This leads to the recognition of their specific status or even their liberation. In France, the heritage of the Lumières led to the emergence of an anthropocentric vision whose corner stone is freedom. Together with the Kantian heritage, this approach leads us to consider this issue from another angle especially regarding law. The emergence of a new humanism based on secular ethic leads us to develop the strength of the human-animal tie that requires a peculiar vigilance.

Key Words: animal's status, utilitarianism, humanism, Human-Animal bond.

Depuis quatre ans le débat autour du statut juridique de l'animal cristallise certaines tensions au sein de la société française. Des propositions de lois ont avorté et c'est au prix d'un amendement (dit « Glavany ») que certains pourront juger cavalier, déposé lors du vote de la loi de modernisation et simplification du droit dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, que les défenseurs de la cause animale ont vu récompenser leur persévérance. Cependant cette victoire laisse un arrière goût d'amertume pour bon nombre. En effet la première proposition de loi déposée par la députée Geneviève Gaillard (proposition de loi n° 1903, 29 avril 2014) s'est vue purement et simplement balayée privant ainsi le Code Civil d'une avancée qui aurait pu être jugée comme majeure pour les défenseurs de la cause

animale. L'ambition était de créer une catégorie spécifique aux animaux afin de les extraire de la catégorie des biens meubles et immeubles à laquelle ils sont rattachés depuis le Code civil napoléonien. *A contrario* le simple amendement Glavany qui reconnaît aux animaux le statut d'être sensible a laissé dans le monde agricole un sentiment de trahison et soulevé de nombreuses craintes. Au delà de ces débats partisans comment cette problématique du statut juridique de l'animal est-elle perçue dans la société française ? Comment les politiques doivent-ils aborder ce sujet ? Quels sont les fondements historiques et philosophiques qui nous sont spécifiques et qui doivent-être considérés afin de comprendre la place de l'animal dans notre société ? L'objectif de ce texte est de fournir des éléments

(1) Docteur vétérinaire - 818 rue de Godineau 33620 Cavignac
Tél. : 05 57 68 11 29
Mail : Laurentfaget@icloud.com

simples qui permettent de comprendre les fondements moraux qui étayent cette problématique du statut de l'animal. Bien trop souvent des arguments dogmatiques sont avancés par les protagonistes et la méconnaissance de l'éthique qui sous-tend ces arguments est à l'origine de visions caricaturales.

Un premier constat : la culture anglo-saxonne et plus particulièrement le mouvement *welfarist* ont grandement influencé le débat conduisant à accorder une caution morale à certains bien-pensants qui, non contents de se bercer dans du prosélytisme, ont fait leur fonds de commerce d'arguments d'autorité bien loin de la pensée pragmatique qui devrait prévaloir. Cependant, second constat, la place de l'animal a évolué dans notre société et son importance ne fait aucun doute aujourd'hui. La clé pour comprendre cette influence réside dans l'évolution de la relation qui existe entre l'Homme et l'Animal. Le lien qui les unit s'est considérablement renforcé en particulier, avec nos animaux de compagnie ; on parle « d'amour » sans grande difficulté ni sentiment qu'il y ait dans cet usage un non-sens. Nous y reviendrons. De manière paradoxale le consommateur urbain s'est éloigné des systèmes agricoles et se tient dans l'ignorance de l'élevage et de ses contraintes. Certains transposent sans prudence la perception de la relation qu'ils ont créée avec leur animal de compagnie aux animaux de ferme dont la destination et l'usage ne sont pas les mêmes.

Avant de rentrer dans le vif du sujet je vous propose un exercice. Il s'agit d'une mise en situation virtuelle. Imaginons que nous nous trouvions sur un bateau faisant naufrage. Sur ce frêle esquif quatre personnes et un chien de race Saint Bernard tentent désespérément de monter dans un canot de sauvetage qui n'a que quatre places. Une petite précision s'impose, un des passagers est en coma végétatif... Qui faites vous monter à bord ? (Mise en situation inspirée de l'ouvrage de Tom Regan « Les droits des animaux », Hermann 2013). Cet exercice est pervers, il utilise un exemple précis pour dévoyer les deux principales approches qui sont liées à deux systèmes de valeurs morales différentes. Certains d'entre nous auront choisi la personne, d'autres, le chien... Pourquoi une grande majorité se sent mal à l'aise lorsque le chien est préféré à l'être humain ? Cela fait appel à nos convictions personnelles, parfois spirituelles mais cela renvoie nécessairement à la valeur que l'on donne à l'animal et à l'Homme. Pour autant nous entendons et comprenons bien les arguments qui sont apportés par la partie adverse. Ici se dessinent les premiers contours du schisme intellectuel qui sépare deux modes de pensées. À ce stade il convient de s'arrêter et de parler de morale. Qu'est ce que la morale ? Les définitions philosophiques de la morale sont aussi nombreuses qu'il y a de systèmes philosophiques et d'auteurs. Cependant l'étymologie nous apporte quelques éclaircissements. En latin *mos, mores*, signifie les mœurs qui se traduit en grec ancien par *ethos*. Cela désigne les principes de vie et leur mise en application, notamment la manière dont il convient de considérer autrui. Dans notre propos la considération de l'autre est celle de l'animal : on repense l'Homme soit en le rapprochant de l'animal soit en le plaçant au centre

de l'échiquier. Nous privilégierons cette approche sous l'angle de la vision morale.

En présence de ces constats et de ce court exemple sur ce thème du statut de l'animal, on constate des différences philosophiques importantes entre le monde anglo-saxon, utilitariste, et la sphère française, républicaine laïque. Nous essaierons de clarifier l'utilitarisme pour comprendre l'inconfort intellectuel qu'il génère. Cela nous aidera à prendre conscience des enjeux qui pilotent une action politique. Cela permettra aussi de découvrir comment un même débat, celui du statut de l'animal, peut être appréhendé de deux manières différentes par deux mondes culturels pourtant très proches, tout en nous apportant des arguments pour proposer une vision alternative à cette vision morale. Ainsi nous aborderons les différences doctrinales qui fondent nos traditions intellectuelles, culturelles et politiques. Puis nous verrons que certaines spécificités de l'esprit français nous autorisent à aborder ce thème avec un regard différent.

Après avoir renversé la philosophie grecque et sa cosmogonie, le christianisme est revenu y chercher de quoi renforcer sa doctrine et étendre son emprise. Deux visions morales du monde cohabitent alors. L'une - théologico-éthique - qui permet d'asseoir le caractère divin ubiquitaire de Dieu et l'autre - cosmologico-éthique - apportant des éléments explicatifs sur le monde qui nous entoure. La pensée humaniste qui émerge au XVII^e siècle provoque de grandes ruptures sur le plan philosophique et éthique. Cet humanisme ne fait pas disparaître Dieu. C'est en réalité une sécularisation du christianisme : les valeurs les plus importantes, en particulier la place de l'Homme en tant qu'être non asservi par la Nature et le concept d'égalité vont perdurer (Jean-Jacques Rousseau « *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité entre les hommes* » (1755), première partie). Notre système législatif et juridique va alors évoluer avec l'apparition d'une nouvelle vision morale du monde. Le système théologico-éthique s'effondre et une nouvelle approche philosophique permet l'émergence de systèmes humanistes et laïcs en Occident. Les nouvelles morales trouvent leur source dans l'Être Humain (morale humaniste), elles définissent le bien et le mal en fonction de la raison (morale laïque) et non selon un dogme religieux.

Dans un premier temps nous aborderons l'utilitarisme, doctrine anglo-saxonne qui fonde le mouvement de libération animale. Qui sont les principaux auteurs porteurs de ce courant de pensée ? Le père fondateur est Jérémy Bentham (1748-1832) dont le principal ouvrage date de 1789 « *Introduction aux principes de morale et de législation* ». Il y donne les principes fondamentaux de l'approche utilitariste et développe l'idée selon laquelle le sens de la vie est une quête du bonheur. Trois auteurs le suivent : John Stuart Mill (1806-1873), Henry Sidgwick (1838-1900) - auteur aussi célèbre que Descartes mais jamais traduit en Français, qui écrit « *La méthode de l'éthique* » où il développe une vision très aboutie de l'utilitarisme, et - Henry Salt (1851-1939) - « *Le droit des animaux considéré dans sa relation avec le progrès social* ». Enfin Peter Singer, un

contemporain célèbre de par les positions qu'il défend dans son ouvrage « *La libération animale* » (1975), qui a fondé le mouvement de libération animale (MLA).

Comment se définit ce courant utilitariste ? Cinq points sont essentiels à connaître. (Ferry, 2012)

Premier point : le sens de la vie est une quête du bonheur. L'utilitarisme est un eudémonisme c'est à dire une vision du monde qui définit l'Homme comme un être qui a intérêt au bonheur et qui fuit la douleur et la souffrance. La conséquence directe de cette affirmation est qu'il n'existe pas d'action désintéressée. Je cite Bentham : « *la quête de nos intérêts voilà ce qui domine notre vie, qu'elle soit intellectuelle, morale ou matérielle. Les êtres humains sont fondamentalement des êtres intéressés* ». Cette vision est somme toute contraire à l'idée classique que nous nous faisons de la vertu, généralement associée à la générosité et au désintéressement. Mais il faut bien comprendre qu'avant d'être langage et raison, l'Homme n'est que plaisirs et peines. Ainsi même une action qui semble désintéressée ou héroïque ne l'est pas. Elle satisfait toujours un intérêt.

Ensuite l'Homme n'est pas le seul à être capable d'éprouver de la souffrance. Ainsi les animaux sont considérés comme des êtres de plaisirs et de peines et à ce titre ce sont des êtres dignes d'intérêt. Le respect leur est dû. Il s'agit là d'une première théorie du *Welfare*. Les utilitaristes ne font pas de différence qualitative entre l'Homme et l'Animal : ils considèrent des droits humains plutôt que des droits de l'Homme. Cette différence sémantique s'inscrit dans l'avènement de la démocratie moderne qui met à bas le modèle phalocrate et institue l'émancipation des esclaves, des minorités et des femmes. Dans ce contexte l'adjectif « humain » permet de mettre en valeur le principe « d'égalité formelle ». Ce n'est donc plus un statut qui détermine un intérêt supérieur c'est une différence quantitative de souffrance. « Les animaux ont-ils des droits ? Sans aucun doute si les Hommes en ont ! Car des uns aux autres la continuité est parfaite sur un plan éthique » (Salt, 1894). Un exemple célèbre nous est donné par la souris et sa portée. Cette souris a un intérêt à ne pas perdre ses souriceaux tout autant qu'une femme son enfant. Pour autant si l'on devait choisir entre les deux, il conviendrait dans la vision utilitariste de préférer la perte des souriceaux plutôt que celle de l'enfant. Pourquoi ? Parce que la souffrance ressentie par la mère privée de son enfant serait supérieure à celle de la souris. Pour conclure sur cet exemple nous voyons qu'il met en lumière un élément essentiel qui est celui de la morale appliquée de l'utilitarisme. Elle s'attache à la casuistique, c'est à dire à l'étude des cas particuliers. Cette forme de jurisprudence fonde le système juridique anglais.

Troisième point : la problématique de l'individualisme. Une erreur répandue au sein de la critique de l'utilitarisme est le fait de penser que le plaisir y fonde le bien du point de vue moral. Or il faut bien entendre que cette théorie ne valorise pas exclusivement la satisfaction des intérêts particuliers et personnels. L'utilitarisme n'est pas une doctrine égoïste ; c'est une doctrine

universaliste. On estime qu'une action est bonne quand elle tend à réaliser la plus grande somme de bonheur possible pour le plus grand nombre. On constate dans cette démarche un souci de l'ensemble : il faut que la somme des bonheurs soit supérieure à la somme des souffrances. Mais comment passer alors de l'intérêt individuel personnel et égoïste à la prise en compte de l'intérêt des autres ?

Quatrième point : la théorie des sentiments moraux. La réponse la plus éclairante à cette dernière question est apportée par Adam Smith (1723-1790), penseur empiriste qui développera par la suite des théories économiques libérales. Il s'agit pour lui de résoudre la problématique liée au fait que le désintéressement n'existe pas. Comment fait-on pour passer d'un intérêt personnel à une action vouée à l'intérêt général ? Smith développe dans ce contexte l'idée de sympathie. Il s'agit d'estimer que le bonheur des autres entre dans mon bonheur propre : à partir du moment où je les aime, le bonheur des autres compte pour moi. Au delà de cette proximité affective qui légitime aisément cette idée, la vision du malheur des autres en dehors de notre champ affectif heurte aussi notre conscience. C'est ainsi que par la recherche d'un confort moral personnel et psychologique nous avons intérêt à ce que le plus grand nombre soit heureux. Ces constatations permettent de relier l'intérêt particulier à l'altruisme. C'est donc par intérêt que l'on passe de l'intérêt particulier à l'intérêt général.

Cinquième et dernier point : « le conséquentialisme ». Ce néologisme signifie que l'utilitarisme n'est pas une morale de l'intention. Ce sont les conséquences d'une action qui constituent la base de tout jugement moral. Comme c'est le bonheur du plus grand nombre qui compte, une injustice peut être acceptée si elle entraîne moins de souffrance. Cela s'oppose clairement à la vision républicaine de l'éthique qui, elle, est une morale de l'intention.

Il découle de cette approche trois prises de position sur des thèmes majeurs que sont : l'euthanasie, le libéralisme et le droit des animaux. Le progrès démocratique consiste à l'égalisation des conditions et à l'intégration progressive dans le droit commun d'êtres qui en étaient exclus : abolition de l'esclavage, droit des femmes, protection des individus handicapés... Pour les utilitaristes, le fait que les animaux sont des êtres capables de souffrir rend légitime leur protection et leur intégration dans le droit en tant qu'individu. Si « un intérêt est un intérêt quel que soit l'être dont il est l'intérêt » (Singer, 1975) est posé comme fondement moral, cela ne permet pas ou difficilement une catégorisation ni même une hiérarchisation des êtres. Un concept cher à Peter Singer est le « spécisme » : il s'agit d'un néologisme qui est un parallèle à la notion de racisme. C'est par racisme humain que nous maltraitons les animaux. Les utilitaristes sont donc « anti-spécistes ». Enfin l'utilitarisme prône la fin d'une vision anthropocentrée par laquelle l'Homme est le seul sujet de droit. Les différences entre l'Homme et l'Animal ne sont pas d'ordre qualitatif mais quantitatif. La logique qui prévaut est purement arithmétique : on compare des sommes de bonheur et de souffrance.

L'utilitarisme est un courant laïc du fait de la rupture théologico-éthique dans la définition de sa morale appliquée. Il reconnaît une valeur aux êtres sensibles, l'homme n'étant qu'une créature souffrante parmi d'autres. Sa morale est universaliste car elle cherche à faire le bien commun et met en avant l'intérêt général.

Après avoir examiné les points essentiels de la philosophie utilitariste, considérons maintenant les spécificités françaises que nous avons évoquées au début. Comment le changement de vision du monde est-il conçu au XVIII^e siècle ? La sortie du monde théologico-éthique conduit à proposer une vision qui s'enracine dans l'être humain et la subjectivité. C'est la raison qui va dicter à l'Homme une morale qu'il destine à sa propre utilisation. Le système philosophique qui émerge alors est le républicanisme laïc dont le fondement est la liberté. Plusieurs auteurs majeurs contribuent à la construction de ces valeurs morales et en particulier Emmanuel Kant. Son héritage et sa postérité sont indiscutables : notre système juridique actuel a construit ses fondations sur ce corpus. La source de la loi n'est dès lors pas plus cosmologique que religieuse.

Cependant, avant d'envisager l'influence kantienne il nous est impossible d'aborder le statut de l'animal en France sans mentionner René Descartes. La *tabula rasa* qu'est le développement du doute hyperbolique a permis de faire tomber progressivement les arguments d'autorité de l'Église hérités d'une vision aristotélicienne. Cela vaudra d'ailleurs à Descartes une mise à l'index par l'Église de l'ensemble de son œuvre douze ans après sa mort. Dans son système de pensée, l'Homme est le seul sujet de sens et ce, au détriment de la Nature qui se voit privée alors de toute valeur morale. L'anthropocentrisme cartésien fait de l'Homme le seul sujet de droit et de morale. Accordons cependant à Descartes une attitude moins négative à l'égard des animaux que peut le laisser supposer la lecture de certains de ses textes. Il considère les animaux comme des créatures de Dieu et s'ils souffrent comment préserver Dieu du soupçon d'injustice ? Leur assimilation à des machines se fonde sur le fait qu'à l'évidence ils ne sont pas sujets au péché qui requiert la liberté de choix. Ainsi la position que donne Descartes aux animaux évite les difficultés théologiques. Il convient de rappeler qu'en 1633 Galilée avait été condamné pour ses thèses héliocentriques. Ce procès avait impressionné Descartes au point qu'il refusa la publication de son *Traité du monde et de la lumière*. Ses disciples n'auront pas cette prudence et reprendront de manière exagérée la thèse de l'animal machine.

Revenons à la morale kantienne. Elle vient asseoir la morale républicaine laïque à travers deux ouvrages majeurs les *Fondements de la métaphysique des mœurs* (1785) et la *Critique de la raison pratique* (1788). Dans ce système de valeurs, ce ne sont pas les dons naturels qui fondent la valeur morale d'un être (comme dans le monde antique et la vision aristocratique) mais c'est l'usage que l'on en fait. Kant appellera cet usage des talents « la bonne volonté ». Ainsi faut-il corriger la Nature en cherchant à gommer les écarts pour la rendre plus juste dans l'intérêt des plus faibles. Il s'agit du constructivisme.

À la lumière de ces notions l'Homme est considéré comme « la mesure de toute chose » et il convient par conséquent de définir ce qui le différencie des animaux. Cette nouvelle perspective apparaîtra principalement dans les écrits de Rousseau et Pic de la Mirandole. Tous deux affirment que l'Homme n'est pas programmé par la Nature, « il est capable d'excès alors que la nature en lui se tait » comme le dira si bien Rousseau dans l'introduction du « *Discours sur l'origine des fondements de l'inégalité parmi les Hommes* » (1755). Cela les conduit à mettre en avant la notion de perfectibilité de l'homme, notamment au travers de son éducation.

Le fondement moral de la vision républicaine et laïque est clairement un héritage Kantien ; il s'agit de la morale de l'intention. Cette notion est importante pour comprendre les différences abyssales qui la sépare de l'utilitarisme. La notion de bien est fondée sur des actions désintéressées. Tout intérêt, quel qu'il soit, anéantit la portée morale d'un acte : une action n'est véritablement morale qu'à proportion du désintéressement qui la motive. Ce qui compte c'est d'avoir voulu « bien faire » quel qu'en soit le prix. La devise de cette morale est « *Fiat justitia pereat mundus* » (« Il faut que justice soit faite le monde dût-il en périr »). Un exemple criant pouvant illustrer cette morale de l'intention est l'affaire Dreyfus. Le capitaine doit être protégé, l'armée française dût-elle en pâtir. Le respect des droits de l'Homme l'emporte sur le souci du global. Pour Kant, dans *Les fondements de la métaphysique des mœurs* (1785), la liberté passe avant le bonheur car c'est ce qui définit la dignité de l'Homme. À la lumière de ces éléments nous découvrons que la place de l'animal n'est pas la même que dans le courant utilitariste. Les différences sont qualitatives : l'Homme est transcendant à la Nature, en revanche il est lié à elle (aux animaux) par des devoirs.

Cet humanisme porté comme des oripeaux a lui aussi sa face sombre (Ferry, 2013). En l'absence des grands ethnologues comme Claude Lévi-Strauss, il a permis de légitimer un colonialisme à consonance raciste puis éducatif visant à tirer vers le haut les sociétés « primitives » qui semblaient ne pas s'inscrire dans l'Histoire. Le droit à la différence n'est pas encore affiché et c'est dans les années 1960 que ces difficultés de la vision morale issues de cet humanisme vont être mises à nu et largement critiquées. Il en résulte l'apparition d'un mouvement contestataire qui aboutira à l'émergence du droit des minorités, la parité... Luc Ferry dans son ouvrage *La révolution de l'amour - Pour une spiritualité laïque* (2010) démontre de manière remarquable la rupture qu'apportent les philosophies de la différence et du soupçon. Au nom du droit à la différence, cette éthique de l'authenticité remet en cause toute hiérarchie, qu'elle soit aristocratique ou méritocratique, et conduit à basculer vers une différenciation dans le droit et donc dans la loi. Les mouvements de protection et libération animale se sont engouffrés dans cette brèche en tentant de faire reconnaître à l'animal des spécificités qui permettraient de leur accorder un statut différent. Ce mouvement prégnant du *be your-self* laisse entrevoir aujourd'hui une évolution passionnante dans notre

société. Luc Ferry parle de deuxième humanisme, de révolution de l'amour. Sans chercher à amoindrir la portée de ses propos et la beauté de sa démonstration, constatons que la relation que nous entretenons avec nos animaux s'inscrit dans cette tendance. Il s'agit d'un humanisme du souci de l'autre. La pierre angulaire de cette évolution est la généralisation du mariage d'amour et par voie de conséquence la place de l'enfant né de cette union. Ainsi le souci des générations futures apparaît comme l'une des principales problématiques contemporaines. L'apparition du mouvement politique écologique n'y est pas étrangère. Dans cette mouvance, la réappropriation de ces valeurs conduit à une revalorisation du lien qui existe entre l'Homme et l'Animal. L'animal de compagnie membre de la famille se retrouve de fait personnifié à travers ce sentiment si fort qu'est l'amour. Au delà de cette homologie bon nombre de consommateurs actuels déconnectés de la ruralité en viennent aujourd'hui à penser que l'écologie signifie la sanctuarisation du corps de l'animal oubliant quelle est sa destination. Les choix de consommation que nous faisons quotidiennement sont souvent en contradiction avec nos présupposées considérations morales.

Nous venons de voir que le lien Homme-Animal, prend une valeur morale. Cela souligne la difficulté à accorder un statut intermédiaire à l'animal entre la personne et le bien. Le droit civil est contesté en raison de la catégorisation qui, selon certains, donne une image rabaissée de l'animal. Il semble cependant difficile d'y introduire, à défaut d'une définition utilitariste, une once de symbolisme. Tout le problème est bien là ! Le droit est fait par les hommes, pour les hommes. Il ordonne la société en créant des liens entre les personnes et cela passe nécessairement par la distinction des personnes et des biens. Pour autant cela règle-t-il le problème de la protection animale ? La Protection animale : voilà bien le sujet ! Le terme de protection est ambivalent, il regroupe la défense absolue de l'animal, la lutte pour sa libération, le désir de le voir bien traité en élevage... Sans évoquer l'aliénation que Michel Onfray décrit si bien dans le magazine Kayzen de juillet 2012, il y a urgence et nécessité à connecter le consommateur à la Nature et à la réalité de ce qu'est l'élevage. À défaut, le pragmatisme raisonnable qui devrait permettre de faire avancer la cause des animaux en respectant les personnes qui les côtoient quotidiennement se verra balayé par un activisme naturaliste dont nous ne maîtriserons pas les conséquences à terme.

REMERCIEMENTS

Par ces quelques mots je tiens à remercier Christian Dumon, Michel Martin-Sisteron qui m'ont fait confiance pour présenter une partie de mon travail.

Les échanges très enrichissants, la méthode et l'aide donnés par Yves Le Floc'h Soyès m'ont été d'une aide précieuse et par ces quelques mots qu'il puisse trouver là toute ma reconnaissance.

Je remercie enfin chaleureusement mon ami Philippe Devienne vétérinaire et philosophe pour sa relecture attentive.

BIBLIOGRAPHIE

- Bentham J. An Introduction to the Principles of Morals and Legislation. Oxford : Clarendon Press ; 1789.
- de Fontenay E. Sans offenser le genre humain, réflexions sur la cause animale. Paris : Albin Michel ; 2008.
- Ferry L. Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme. Paris : Grasset ; 1992.
- Ferry L. La révolution de l'amour: pour une spiritualité laïque. Paris, Plon ; 2010.
- Ferry L. La philosophie anglo-saxonne, la force de l'expérience. Paris : Flammarion ; 2012.
- Ferry L. Une brève histoire de l'éthique. Paris : Flammarion ; 2013.
- Kant E. Fondements de la métaphysique des mœurs (1785) traduction de Victor Delbos. Paris : Grasset ; 1993.
- Kant E. Critique de la raison pratique (1788) traduction de Jean-Pierre Fossier. Paris : Presses Universitaires de France ; 2003.
- Onfray M. Entretien. Kayzen [en ligne]. 2012. Disponible sur <<http://mo.michelonfray.fr/entretiens/magazine-kaizen-juillet-aout-2012/>> (consulté le 17.04.2015).
- Regan T. Les Droits des animaux (1983). Traduction de Enrique Utria. Paris : Hermann ; 2013.
- Salt HS. Animal's rights : considered in relation to social progress. London : Macmillan & Co. ; 1894.
- Sidgwick H. Methods of ethics. London : Macmillan ; 1907.
- Singer P. Animal liberation : a new ethics for our treatment of animals. New York : New York Review/Random House ; 1975.
- Smith A. Theory of moral sentiments. London : A. Miller ; 1759.